



**Municipalité de Saint-Casimir**  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 229-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de modifier certaines normes applicables dans cette zone.**

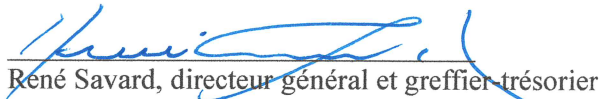
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le projet de Règlement numéro 229-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de modifier certaines normes applicables dans cette zone.

Ce projet de règlement vise à agrandir la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-2 de manière à y intégrer deux lots, situés dans le secteur de la 9<sup>e</sup> Rue et de la rue Fleury, qui sont actuellement compris à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-2. Il a également pour objet de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin d'autoriser un maximum de six logements par bâtiment dans la zone mixte M-2 au lieu de quatre et d'augmenter la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments principaux dans cette même zone de façon à ce qu'elle passe de 2 à 3 étages et de 10 à 13 mètres. Cette modification vise plus particulièrement à permettre la construction d'une habitation multifamiliale comportant un maximum de six logements dans la zone mixte M-2 ainsi agrandie.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 octobre 2024 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com).

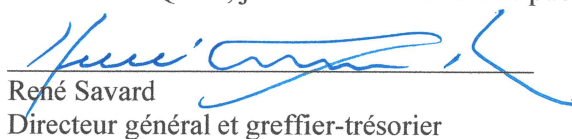
DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

  
René Savard, directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 11 septembre 2024 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

